

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 21 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - LEGENDRE Jean-Pierre - DELAUNAY Marie-Thérèse - DUPUIS Alain - RICOU Michel – LE COQ Sylviane – NIORE Yann - RAPICAULT Cynthia - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - GABILLER Christophe - CHAUSSERAIS Samuel - MABILLEAU Danielle - MORAND Edgar - JOUBARD Jean-Pierre - MANCEAU Nathalie - GUILLET Véronique - SCHOUBERT Odette

Absents excusés : LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à LEROUX Laëtitia
RUEL Guylène donnant pouvoir à LE COQ Sylviane
MARIONNEAU Jean-Noël donnant pouvoir à JOUBARD Jean-Pierre

Absents non excusés : HEMERY Jacques
FOURREAU Jean-Luc
BRAULT Emmanuel

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 12/03/2024
Date d'affichage : 22/03/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 23

Objet : Finances – Bilan des cessions et acquisitions 2023 – (03/2024-12)

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ce bilan est annexé au Compte administratif de la Commune,

Sur proposition de Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2023, tel qu'annexé;
- **ANNEXE** ce bilan au compte administratif de l'exercice 2023;

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le


ID : 049-214901803-20240321-03_2024_12-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



N. PLOQUIN

Le Maire,



F. MORTIER